



N°2284
Entrée le 06.05.2025
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 06.05.2025
Chambre des Députés

Claude WISELER
President vun der
Chamber vun den Deputéierten
19, um Krautmaart
L-1728 Lëtzebuerg

Lëtzebuerg, den 06/05/2025

Här President,

Sou wéi den Artikel 80 vun eisem Chambersreglement et virgesäit, bieden ech lech, dës parlamentaresch Fro un de Minister fir Finanzen weiderzeleeden.

Dans la réponse à la question parlementaire n°1637 du 9 décembre 2024, le Ministre avait indiqué que la France n'avait pas encore ratifié l'avenant à la convention de non-double imposition signé le 7 novembre 2022, tandis que la Chambre des Députés l'avait déjà ratifié en juin 2023.

Le Ministre avait également mentionné qu'une note technique française proposant une hausse du seuil de télétravail à 40% du temps de travail annuel, en échange d'une compensation à déterminer, était en cours d'analyse par ses services.

La procédure de ratification par la partie française a désormais été complétée.

An deem Zesammenhang wéilt ech dem Minister dës Froe stellen:

1. Quel est le calendrier prévu pour entamer les discussions approfondies avec la France concernant l'évolution de cet accord bilatéral, maintenant que la condition préalable de ratification est remplie ?
2. Compte tenu de l'urgence de la situation pour des dizaines de milliers de frontaliers confrontés quotidiennement à des difficultés de transport considérables, le Ministre peut-il s'engager à accélérer les négociations pour aboutir à un accord dans les six prochains mois ?
3. L'analyse de la note technique française concernant l'augmentation du seuil de télétravail à 40% est-elle désormais finalisée ? Si oui, quelles conclusions en ont été tirées, notamment concernant les compensations qui pourraient être demandées par la France ?
4. Le Ministre peut-il préciser si des études d'impact ont été réalisées pour évaluer les conséquences économiques et environnementales d'une augmentation du seuil de télétravail à 40% ? Quels seraient les effets attendus sur la congestion routière et ferroviaire ainsi que sur l'attractivité du Luxembourg pour les travailleurs frontaliers ?

Mat déiwem Respekt,



www.piraten.lu



CLEMENT Sven
Deputéierten



www.piraten.lu